

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 avril 2021

GARANTIE D'EMPLOI PAR L'ÉTAT - (N° 4017)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 16

présenté par
Mme Lorho

AVANT L'ARTICLE 3

Supprimer la division et l'intitulé du titre III.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La création d'une nouvelle structure pour permettre une meilleure intégration du dispositif créé n'est, en l'état, pas nécessaire. Le Conseil et le comité créés par le Titre III ne répondent à aucune réalité : il n'est fait aucune référence à leurs modalités de fonctionnement ni à la manière dont seront élus les membres qui composent ces organes.

Ces deux organismes, qui risquent de créer de nouveaux dispositifs pesants et inutiles en termes administratifs, doivent être supprimés.